

RCA : Il est très difficile de faire boire un âne qui n'a pas soif !

Les voyageurs au long cours savent qu'un âne ne boit qu'au puits de son maître. Il est donc très difficile de faire boire un baudet qui n'a pas soif ! C'est la leçon qu'il faut tirer de la lettre que le Premier ministre centrafricain Félix Moloua vient d'adresser à Me Crépin Mbolli-Goumba, coordonnateur du Bloc républicain de défense de la constitution (BRDC), en réponse à la saisine du président Touadéra en date du 14 septembre 2025, signalant l'incompatibilité et l'inconstitutionnalité du Code électoral au regard de la constitution du 30 août 2023. Dans sa réponse datée du 26 septembre 2025, en l'absence du chef de l'Etat en déplacement à New-York pour l'assemblée générale des Nations Unies, le chef du gouvernement se dérobe et exécute une banale fin de non-recevoir.

En effet, au BRDC qui exige un dialogue inclusif sous médiation indépendante extérieure, M. Moloua invoque la souveraineté du pays et met en avant l'existence de deux cadres de concertations nationales, « légitimes et fonctionnelles », à savoir le Comité stratégique d'appui au processus électoral (CSAPE) et le Cadre de concertation électorale (CCE), pour récuser toute idée d'un autre cadre tutélaire de négociations (1).

Le Premier ministre oublie de préciser que le CSAPE, qui exerce sa tutelle sur l'ANE, regroupe l'ensemble des ambassadeurs accrédités en Centrafrique, ainsi que les partenaires techniques et financiers tels l'OIF, la MINUSCA, l'Union européenne, etc. Quant au CCE, c'est une coquille vide qui n'a qu'un rôle consultatif et ne se réunit plus depuis belle lurette (2).

En agissant de la sorte, M. Moloua ne fait qu'endosser le rôle de « La voix de son maître », celui du bourricot, attaché à sa meule, qui ne se désaltère qu'au puits de son propriétaire. En la matière, la stratégie du pouvoir est claire : diviser l'opposition démocratique et se faire élire sans coup férir, avec la bénédiction des partis dissidents que sont l'UNIR de Marie-Henri Dondra et l'URCA d'Anicet-Georges Dologuélé, lesquels ont déjà fait vœux d'allégeance pour faire accréditer leurs candidatures respectives (3).

Alors que les listes électorales ne sont toujours pas finalisées à trois mois des scrutins, que les matériels de vote ne sont pas encore commandés et livrés, le président de la République s'est précipité de signer le décret de convocation du corps électoral à la date du 29 septembre 2025 avancée par le président de l'ANE, confirmant ainsi le chronogramme qui fixe au 28 décembre 2025 le déroulement de l'ensemble des scrutins des élections groupées. Il n'y a plus qu'une option sur la table : non point un simple appel au boycott, mais la désobéissance civile et citoyenne ; le refus de se porter candidat sur quelque liste que ce soit et à quelque scrutin que ce soit, le refus de prendre part aux votes par l'abstention, le blocage des différents bureaux de vote...

Il faut mettre la communauté internationale face à ses responsabilités, elle qui a

déjà pointé l'incompétence du président de l'Agence nationale des élections, l'avocat et docteur en droit Barthélémy Morouba, qui en la circonstance se révèle piètre juriste et vil organisateur (4).

En l'occurrence, le refus d'un dialogue politique inclusif, qui vise à mettre l'état du droit en conformité avec l'Etat de droit, c'est-à-dire à inscrire le code électoral dans le cadre-enveloppe de la constitution du 30 août 2023, est un déni de démocratie (5).

Dès lors, pas de dialogue, pas d'élections !

En voulant faire le « lélé » (6), le pouvoir se comporte en la circonstance comme l'âne de Buridan.

Paris, le 30 septembre 2025

Prosper INDO

Economiste,

Consultant international.

- (1) – *Le Premier ministre centrafricain s'oublie ! Il feint d'ignorer que le PPRR-CA a été parrainé par le Soudan du président Oumar Béchir ; que la feuille de route de Luanda a été négociée sous la médiation du président angolais ; que la feuille de route de l'Elysée, attribuant une aide budgétaire globale à la RCA a été signée avec M. Macron ; que l'accord de paix avec les groupes armés d'avril 2025 a été paraphé sous l'égide du président tchadien, le maréchal Deby ; que le président Touadéra lui-même a été choisi comme médiateur par la CEEAC dans la crise politique au Gabon...*
- (2) – *M. Moloua n'est sans doute pas au courant que le classement 2024 de l'agence Ecofin Afrique, concernant les institutions politiques de quarante pays subsahariens, liste la République centrafricaine au 36ème rang sur 40, juste devant la Somalie, le Soudan, l'Erythrée et le Soudan du Sud !*
- (3) – *Le premier s'est porté candidat en faisant le deuil de ses petits frères incarcérés sans preuve matérielle pour « tentative d'empoisonnement » du chef de l'Etat ; le second en se défaisant de sa nationalité française. Ils oublient, l'un et l'autre, le bon mot du docteur Martin Luther King : «Celui qui accepte le mal, sans lutter contre lui, coopère avec lui » !*
- (4) – *En particulier, il faut mettre la France face à ses responsabilités puisque, face à l'impéritie de l'agence nationale des élections, elle n'a pas hésité à accorder sa garantie à un prêt d'environ 347 millions porté par l'agence française de développement à la RCA.*
- (5) – *C'est sans doute pour trouver des accommodements entre le Code électoral et la Loi fondamentale que le président de l'assemblée nationale vient de convoquer, ce 29 septembre 2025, les députés en session ordinaire, du 1^{er} octobre au 29 décembre 2025. Il s'agira de lever les verrous qui interdisent à M. Touadéra de se porter candidat à un troisième mandat. Ce dernier compte déposer son dossier de candidature ce 2 octobre 2025, accompagné par ses partisans, rémunérés pour la cause. Cependant, en refusant de négocier avec l'opposition démocratique, le pouvoir centrafricain amorce une pente*

dangereuse, inquiétante ; celle de laisser libre cours aux seuls porteurs d'armes, les gangs et groupes armés, avec pour conséquences : soit la banalisation de la violence politique dont ses partisans sont désormais les hérauts (Les Requins, Galaxie nationale, etc.), soit le découragement et le ressentiment du peuple qui n'aura plus comme seule règle de conduite que la radicalisation (« Bloquons tout ! », « Elections, pièges à cons ! », etc.) On est donc loin des dynamiques démocratiques à l'œuvre dans l'Afrique précoloniale, qui militaient en faveur de la recherche éperdue du consensus.

- (6) – *Le « lélé » est la traduction en Sango (la langue nationale centrafricaine) de l'âne.*